



ASSEMBLÉE RÉGIONALE ET LOCALE EURO-MÉDITERRANÉENNE

PLAN D'ACTION 2020-2022

*Adopté lors de la 11^e session plénière de l'ARLEM, le 23 janvier 2020, à Barcelone (Espagne),
et mis à jour lors de la 12^e session plénière de l'ARLEM, le 22 février 2021 (par vidéoconférence)*

Le changement climatique et les nouvelles technologies numériques entraînent une évolution rapide des sociétés et de la vie des citoyens. En outre, les régions et les villes situées sur les trois rives de la Méditerranée sont confrontées aux défis liés notamment au développement économique local, aux disparités démographiques, à l'urbanisation croissante et à l'intégration des migrants, et ce, d'autant plus avec la pandémie de COVID-19.

L'Europe doit mener la transition vers une planète en bonne santé et un nouveau monde numérique, a déclaré la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, dans son programme pour l'Europe d'ici à 2024. Pour elle, le leadership européen signifie également travailler main dans la main avec les pays voisins et les partenaires, et si elle veut rester un acteur mondial de premier plan, l'UE doit augmenter de 30 % les investissements liés à l'action extérieure dans son prochain budget à long terme pour la période 2021-2027.

Dans le contexte du programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations unies et de ses objectifs de développement durable, l'engagement actif, les contributions concrètes et la solidarité des régions et des villes sont nécessaires pour éliminer la pauvreté, protéger la planète contre la dégradation, instaurer les bases de la prospérité et favoriser l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives. À cet égard, il est primordial de localiser les objectifs de développement durable en adoptant des politiques adaptées aux besoins locaux et en garantissant une meilleure appropriation par les acteurs locaux et régionaux. Il s'agit notamment d'assurer une meilleure coordination afin de promouvoir les contributions locales et de renforcer la visibilité des collectivités locales et régionales au niveau des Nations unies. La 26^e session de la conférence des parties (COP 26) à la CCNUCC (Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques) pourrait déjà présenter des résultats tangibles à cet égard.

La coopération régionale dans le voisinage méridional a progressé grâce à l'Union pour la Méditerranée (UpM), qui s'est révélée être un forum très utile pour les discussions politiques et

économiques, fournissant un cadre à la coopération sur des questions d'intérêt commun et sur les projets opérationnels dans la région.

L'objectif de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) est de renforcer le rôle des collectivités territoriales dans la coopération euro-méditerranéenne et de conférer une dimension territoriale à l'UpM. Cela nécessite une approche à plusieurs niveaux incluant les niveaux national, régional et local, ainsi qu'une coopération régionale, sous-régionale et transfrontière. Il convient donc de soutenir davantage les réformes de décentralisation dans les pays du voisinage.

L'ARLEM continuera à apporter son soutien politique à l'initiative de Nicosie pour la coopération avec les municipalités libyennes, qui constitue un exemple concret de partenariat entre pairs mutuellement avantageux dans le contexte euro-méditerranéen. À cet égard, le soutien financier de la Commission européenne et la délégation de l'UE en Libye à partir de 2020 devraient faciliter l'inscription des activités de l'initiative de Nicosie dans une approche stratégique à plus long terme. L'ARLEM associera des représentants des pouvoirs publics locaux libyens à ses réunions statutaires, ainsi qu'aux manifestations qu'elle organise.

1. PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Au cours de son mandat 2020-2022, l'ARLEM axera ses travaux sur trois thèmes, de manière à concentrer son action sur les domaines qui profiteront le plus aux collectivités locales et régionales des trois rives de la Méditerranée, et à utiliser efficacement les ressources de son secrétariat. La pandémie de COVID-19 n'a fait que souligner l'importance des trois domaines d'action suivants, qu'il convient de renforcer afin de tenir compte des besoins des communautés respectives, y compris sur le plan de la reprise économique.

1.1 Développement économique durable

Les autorités régionales et locales jouent un rôle actif en matière de développement économique et d'investissement. En effet, elles traitent d'un large éventail de questions, telles que la gestion de l'approvisionnement en eau et en énergie, la gestion des déchets, la protection de l'environnement, les transports, l'éducation et la culture. Grâce à un dialogue intensif et à l'échange d'expériences, l'ARLEM pourrait contribuer à identifier les moyens concrets de révéler le potentiel des collectivités locales et régionales des pays méditerranéens s'agissant de soutenir la croissance économique, les possibilités d'investissement et la coopération sectorielle locales. L'ARLEM pourrait organiser des séminaires et fournir des informations sur les différents instruments et possibilités de financement de l'UE.

Après deux éditions couronnées de succès du «prix de l'ARLEM: Jeune entrepreneuriat local en Méditerranée», l'ARLEM continuera, au cours de ce mandat, à récompenser un jeune entrepreneur au niveau local, ainsi que la collectivité locale ou régionale apportant son soutien, au sein des pays méditerranéens partenaires, en se focalisant sur le lien qui les unit. L'objectif du prix est triple: i) présenter un exemple de réussite d'un jeune entrepreneur dans la région méditerranéenne afin d'en inspirer d'autres; ii) utiliser cet exemple afin de mettre l'accent sur l'effet positif que les collectivités locales et régionales des pays partenaires méditerranéens peuvent avoir sur l'écosystème entrepreneurial; iii) démontrer comment les jeunes entrepreneurs des pays méditerranéens partenaires

prennent leur avenir en main, créent des emplois et contribuent au développement de l'économie locale.

Dans le prolongement de son rapport sur «L'entrepreneuriat des jeunes en Méditerranée», l'ARLEM poursuivra sa coopération avec la Commission européenne et l'UpM dans ce domaine.

La révolution numérique a transformé la société à une vitesse et avec une ampleur sans précédent. La diffusion rapide des technologies numérique entraîne l'évolution de nombreuses activités économiques et sociales. L'expansion de l'économie numérique crée de nombreuses opportunités économiques nouvelles, mais les résultats positifs sont loin d'être automatiques.

Il est essentiel que les PME investissent dans la numérisation afin de rester sur le marché et de favoriser leur croissance. Dans le même temps, il leur est difficile de faire face à la concurrence mondiale en matière de commerce électronique en raison des coûts élevés et du manque d'expertise. Les PME ont besoin d'aide, notamment en ce qui concerne les compétences informatiques de base, la gestion des sites web et la logistique. Dans le cadre d'un rapport rédigé par Lizzy Delaricha, maire de Ganei Tikva (Israël), l'ARLEM explore les stratégies permettant aux collectivités locales et régionales de soutenir l'économie numérique, et en particulier la numérisation des petites entreprises. Les recommandations formulées dans ce rapport pourraient contribuer à la conférence ministérielle de l'UpM sur la transformation numérique.

En vue de la reprise économique suite à la pandémie de COVID-19, il est essentiel d'étudier le potentiel des compétences transférables, par exemple dans le secteur du tourisme, et de stimuler l'innovation.

Enfin, la migration restera une question importante dans la région méditerranéenne, où les trois catégories d'origine, de transit et de destination se chevauchent d'une manière unique. Les villes et les régions jouent un rôle de premier plan dans la lutte contre les phénomènes liés aux migrations et l'intégration des migrants doit être abordée au sein des communautés afin de veiller à ce que les citoyens vivent ensemble sur une base durable et équitable. L'ARLEM rappelle qu'il est nécessaire de soutenir les villes, les régions et les communautés qui accueillent et assistent les réfugiés et/ou les migrants et de leur fournir des services de base adéquats et un accès direct à des financements.

1.2 L'action pour le climat en Méditerranée

La région méditerranéenne a été désignée comme l'un des principaux points névralgiques du changement climatique à l'échelle mondiale en raison de la pénurie d'eau, de la désertification, de la concentration des activités économiques et de la population dans les zones côtières, ainsi que de la dépendance à l'égard d'une agriculture sensible aux changements climatiques.

Il ressort d'un rapport scientifique sur le changement climatique rédigé par le réseau MedECC¹ que la région méditerranéenne se réchauffe plus rapidement (à hauteur de 20 %) que le reste du monde et que selon les projections, 250 millions de personnes seront touchées par des pénuries d'eau d'ici 20 ans.

¹ «Les risques liés aux changements climatiques et environnementaux dans la région méditerranéenne», https://ufinsecretariat.org/wp-content/uploads/2019/10/MedECC-Booklet_FR_WEB.pdf

Avec les politiques actuelles, les températures devraient augmenter de 2,2 °C d'ici à 2040, bien au-delà de la limite globale fixée par l'accord de Paris.

Cette question se rapporte à l'une des principales priorités politiques de la nouvelle Commission européenne, à savoir le pacte vert pour l'Europe. La nouvelle présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, souhaite que le pacte vert devienne la marque distinctive de l'Europe et que cette dernière se positionne en chef de file en exportant connaissances, technologies et meilleures pratiques.

Le cas de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les zones exposées aux catastrophes climatiques est une question particulièrement importante. L'ARLEM consacre un des rapports thématiques qui doivent être adoptés en 2021 à ce sujet, contribuant ainsi à la 2^e réunion ministérielle de l'UpM sur l'environnement et le changement climatique, qui sera organisée fin 2021.

À la suite de l'adoption de son rapport intitulé *Blue economy for local authorities in the Mediterranean* (L'économie bleue pour les collectivités locales en Méditerranée – rapporteur: Vincenzo Bianco (IT/PSE)), l'ARLEM continuera d'œuvrer en faveur d'une économie bleue intelligente et résiliente pour ce qui est de l'utilisation durable des ressources océaniques pour la croissance économique, l'amélioration des moyens de subsistance et des emplois, ainsi que la santé des écosystèmes océaniques. Au cours de ses activités, l'ARLEM cherchera à établir des synergies avec le CdR dans le cadre de ses travaux menés dans ce domaine, plus particulièrement en ce qui concerne le suivi de l'avis sur l'initiative en faveur du développement durable de l'économie bleue dans la Méditerranée occidentale, élaboré par le rapporteur Samuel Azzopardi (MT/PPE).

Dans le contexte de la deuxième réunion ministérielle de l'UpM, organisée en février 2021, et à laquelle l'ARLEM contribuera, l'Assemblée poursuivra et développera également sa très fructueuse coopération avec le secrétariat de l'UpM, ainsi que ses efforts pour soutenir et faciliter le dialogue régional sur l'économie bleue.

1.3 L'autonomisation des femmes

L'ARLEM s'efforce de promouvoir l'émancipation des femmes ainsi que l'égalité entre les femmes et les hommes, que ce soit en termes de droits ou d'opportunités, sachant qu'il s'agit là d'un atout essentiel pour favoriser la stabilité régionale et le développement socio-économique. Les entraves à la participation active des femmes à la vie politique devraient être supprimées et les obstacles juridiques à leur participation politique au processus électoral éliminés afin de favoriser l'émergence de sociétés plus stables, plus prospères et plus inclusives.

Les quotas hommes/femmes constituent un outil politique conçu pour accroître la représentation des femmes en politique. L'un des moyens de faire appliquer ces quotas consiste à réserver un certain nombre de postes de direction aux femmes. À cet égard, les quotas hommes-femmes dans les organismes publics locaux peuvent améliorer la représentation des femmes en politique, accroître la fourniture de services publics et améliorer la perception de ces dernières en tant que dirigeantes.

En fonction du budget disponible, le Comité européen des régions (CdR) devrait commander une étude pour l'ARLEM sur la participation des femmes à la vie politique dans les États membres de

l'UE et dans les pays partenaires méditerranéens, y compris les expériences existantes en matière de quotas hommes/femmes. Les résultats peuvent être présentés dans des enceintes régionales telles que la conférence Women4Med, qui sera organisée par le secrétariat de l'UpM et qui constitue l'une des principales plateformes régionales d'échange d'expériences sur l'égalité entre les femmes et les hommes.

L'ARLEM pourrait également chercher à collaborer avec les associations actives dans le domaine afin de promouvoir et de développer la coopération entre les femmes des pays du sud de la Méditerranée et les femmes européennes.

L'ARLEM participera aux travaux de l'UpM et des organisations partenaires, dans le prolongement de son rapport sur «L'émancipation des femmes dans le bassin méditerranéen». La promotion des contacts interpersonnels entre femmes de part et d'autre de la Méditerranée devrait être améliorée grâce à l'allocation de ressources financières nécessaires et à des projets spécifiques.

2. LA DIMENSION POLITIQUE

2.1 Un forum de dialogue politique permanent

L'ARLEM constitue une plateforme de dialogue politique avec les institutions européennes et internationales: la Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE), l'Union pour la Méditerranée (UpM), le Parlement européen, etc.

2.2 Contribution aux travaux consultatifs au moyen de rapports thématiques

Au cours de la période 2020-2022, l'ARLEM, à l'initiative de ses membres, pourrait préparer des rapports thématiques liés à certaines de ses priorités stratégiques.

2.3 Représentation de l'échelon local et régional aux sommets de l'UpM

L'ARLEM fait entendre la voix des collectivités locales et régionales lors des sommets de l'UpM. Plus précisément, sur invitation, elle pourrait participer en qualité d'observateur et contribuer aux réunions ministérielles programmées, ainsi qu'aux réunions ad hoc des hauts fonctionnaires (en plus des réunions régulières des hauts fonctionnaires) (voir point 5).

3. LE RÔLE DES PARTENAIRES EN LIEN AVEC L'ARLEM

Pour poursuivre ses objectifs, l'ARLEM coopérera non seulement avec les associations européennes² représentant les collectivités locales et régionales qui, en tant que membres de l'ARLEM, jouent un rôle actif dans ses projets et activités, mais également avec un certain nombre d'autres partenaires, et elle s'efforcera de participer aux grandes manifestations et initiatives transnationales que ceux-ci programment pour 2020-2022.

² L'Assemblée des régions d'Europe (AER), l'Association des régions frontalières européennes (AEFR), l'Arc Latin, le Conseil des communes et régions d'Europe (CCRE), la Conférence des régions périphériques maritimes d'Europe (CRPM), le Comité permanent pour le partenariat euro-méditerranéen des pouvoirs locaux et régionaux (COPPEM), MedCities et Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU).

L'excellente coopération avec l'UpM³ permettra à l'ARLEM d'intégrer la dimension territoriale aux différentes politiques de l'UpM au cours de la période 2020-2022. En outre, l'ARLEM maintiendra sa participation en tant qu'observateur permanent de l'UpM et intensifiera son engagement envers l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UpM).

L'ARLEM poursuivra sa coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe au cours de ce mandat, et développera sa coopération avec le Comité économique et social européen dans les domaines au sein desquels les synergies entre les collectivités locales et régionales et les organisations de la société civile sont les plus bénéfiques. Ces deux partenaires ont le statut d'observateur au sein de l'ARLEM.

Dans le cadre de son prix consacré à «L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée», l'ARLEM contribue activement aux travaux du comité d'évaluation, qui est composé de représentants du secrétariat de l'UpM, de la Fondation européenne pour la formation, de la Commission européenne (DG NEAR), du Centre commun de recherche, de la CRPM et de MedCities, d'Eurochambres, de Womenpreneur et d'Anima Invest.

L'ARLEM est ouverte à l'idée de poursuivre sa collaboration avec la Fondation européenne pour la formation (FEF)⁴ et l'Association européenne pour la démocratie locale (ALDA).

4. LA DIMENSION OPÉRATIONNELLE

- Chaque année, deux rapports thématiques tout au plus seront élaborés (avec une contribution du CdR sous la forme d'une étude de 20 pages), l'Union européenne et les groupes des partenaires méditerranéens se partageant de manière égale le nombre de rapporteurs.
- Conformément à la déclaration d'intention signée avec le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) en 2013, l'ARLEM continuera de participer activement aux activités de cette dernière.
- Un sujet peut être traité pendant les réunions, qu'il s'agisse de réunions statutaires de l'ARLEM, de séminaires spécifiques, d'ateliers, de conférences ou de visites d'étude que l'Assemblée peut organiser, ou dans le contexte de la Semaine européenne des régions et des villes. Les membres de l'ARLEM participeront à la prochaine édition du forum sur le thème «Les villes et les régions pour la coopération au développement – Partenariats locaux et régionaux pour un développement urbain durable», qui pourrait être coorganisée en 2021, à Bruxelles, par la Commission européenne et le Comité européen des régions.
- Les réunions statutaires fournissent une occasion pour les membres associés à des domaines particuliers de rendre compte à l'Assemblée ou à son bureau.
- Des sujets spécifiques peuvent être traités dans des études, en fonction des disponibilités budgétaires du CdR. Pour chacun des deux rapports thématiques de l'ARLEM élaborés chaque année, le CdR a l'intention de fournir un soutien spécifique au rapporteur en passant commande d'une étude de vingt pages. L'ARLEM peut également offrir à ses membres un

³ Déclaration d'intention entre l'ARLEM et le secrétariat de l'UpM signée en 2013.

⁴ Déclaration d'intention entre l'ARLEM et la Fondation européenne pour la formation (FEF) signée en 2013.

accès à l'information en soutenant et en développant différents outils en ligne sur le site web du CdR⁵, telles que des informations sur la répartition des compétences entre les différents niveaux de gouvernement au sein de l'UE et dans les pays partenaires méditerranéens. La coopération avec d'autres partenaires est recherchée dans toutes les activités et l'Assemblée est ouverte aux propositions de ses partenaires.

5. CALENDRIER DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ARLEM ET PROPOSITIONS D'ACTION POUR LA PÉRIODE 2020-2022

Ce calendrier est un document évolutif. Il énumère les manifestations régulières et les propositions des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM, telles qu'approuvées par les coprésidents de l'ARLEM. Les suggestions et les propositions supplémentaires des membres, des partenaires et des parties prenantes de l'ARLEM sont les bienvenues et seront incorporées au calendrier une fois approuvées par les coprésidents de l'ARLEM. Le calendrier sera mis à jour au cours de la période de référence.

La session plénière de l'ARLEM a en général lieu une fois par an. Le bureau de l'ARLEM se réunit au moins une fois par an, à l'occasion de la session plénière; des réunions supplémentaires peuvent être organisées entre deux sessions plénières. La commission pour le développement territorial durable de l'ARLEM se réunit une fois par an. Les réunions peuvent se tenir à Bruxelles ou (sur invitation) dans un pays partenaire ou un État membre de l'Union.

2020

22-23 janvier, Barcelone (Espagne)

- 11^e session plénière de l'ARLEM, précédée de réunions de coordination et de la 25^e réunion du bureau de l'ARLEM
- Adoption des projets de rapports de l'ARLEM sur les thèmes «L'économie bleue pour les collectivités locales et régionales en Méditerranée» et «L'intégration euro-méditerranéenne: le rôle des collectivités régionales et locales»
- Adoption du plan d'action 2020-2022
- Adoption des recommandations politiques pour 2020
- Prix de l'ARLEM 2020 «L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée», cérémonie

Octobre

- Atelier de l'ARLEM relatif à l'emploi/l'esprit d'entreprise dans le cadre de la Semaine européenne des régions et des villes, Bruxelles
- Présentation du plan d'action stratégique 2040 pour le développement urbain de l'UpM aux membres de l'ARLEM et du CdR et débat
- 6^e réunion de la commission pour le développement territorial durable de l'ARLEM (par vidéoconférence)

⁵ <http://portal.cor.europa.eu/divisionpowers/Pages/default.aspx>

Novembre

- Forum régional de l'UpM à Barcelone

Tout au long de l'année

- Suivi de l'initiative de Nicosie
- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant

2021

Février

- 12^e session plénière de l'ARLEM, précédée d'une réunion du bureau de l'ARLEM (par vidéoconférence)
- Adoption des projets de rapport de l'ARLEM
- Adoption des recommandations politiques pour 2021
- Prix de l'ARLEM 21 – «L'entrepreneuriat local des jeunes en Méditerranée» – cérémonie

Mai/juillet (à confirmer)

- Réunion du bureau (à confirmer)

Octobre

- 7^e réunion de la commission du développement territorial durable de l'ARLEM
- Participation de membres de l'ARLEM à la Semaine européenne des régions et des villes, à Bruxelles – Atelier organisé à l'occasion du lancement d'une nouvelle publication du CdR sur les fonds de l'UE mis à la disposition des collectivités locales et régionales dans les pays partenaires méditerranéens (à confirmer)

Novembre

- Forum régional de l'UpM (à confirmer)
- 28/11: Célébration de la Journée de la Méditerranée (instaurée lors du 5^e Forum régional de l'UpM en 2020, à l'occasion du 25^e anniversaire de la déclaration de Barcelone)
- 29-30/11: Forum «Les villes et les régions pour la coopération au développement – Partenariats locaux et régionaux pour un développement urbain durable», organisé conjointement par la Commission européenne et le Comité européen des régions, à Bruxelles

Tout au long de l'année

- Suivi de l'initiative de Nicosie
- Réunions de hauts fonctionnaires/réunions ad hoc de hauts fonctionnaires de l'UpM: suivi et participation du secrétariat de l'ARLEM le cas échéant

*

* *

NB: l'annexe au présent document figure sur les pages ci-après.

ANNEXE

Rapports et documents de position de l'ARLEM pour la période 2010-2021

(entre parenthèses: année d'adoption)

Titre du rapport	Rapporteur(e)
Domaine politique: énergie, environnement et changement climatique	
La gestion locale de l'eau dans le bassin méditerranéen (2011)	Ramón Luis Valcarel Siso (Murcie, Espagne) (SUDEV) ⁶
La promotion des énergies renouvelables: facteur de codéveloppement économique et social dans l'espace méditerranéen (2012)	Michel Lebrun (Wallonie, Belgique) (SUDEV)
La relation entre la désertification et le changement climatique en Méditerranée (2012)	Nichi Vendola (Pouilles, Italie) (SUDEV)
La gestion des déchets aux niveaux local et régional en Méditerranée (2014)	Mohamed Boudra (Taza-Al Hoceïma-Taounate, Maroc) (SUDEV)
L'énergie et le changement climatique (2017)	Mohammed Sadiki (Rabat, Maroc)
L'Économie bleue pour les collectivités locales et régionales (2020)	Vincenzo Bianco (Catania, Italie)
L'agriculture et la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique en Méditerranée (2021 à confirmer)	Agnès Rampal (Nice/FR)
Domaine politique: mobilité, migration et intégration	
Document de prise de position sur le rôle des femmes (2013)	
Le rôle des collectivités locales et régionales dans la gestion des migrations en Méditerranée (2014)	António Costa (Lisbonne, Portugal) (ECOTER)
Liste des bonnes pratiques en matière d'intégration (2015)	
L'emploi et le développement territorial dans la région méditerranéenne (2016)	Eleni Loucaidou (Nicosie, Chypre)
L'émancipation des femmes en région méditerranéenne (2018)	Mary Freehill (Dublin/PSE)
Le rôle des collectivités locales et régionales de la région méditerranéenne en matière de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent chez les jeunes (2018)	Mohamed Kamal El Daly (Gizeh, Égypte)
Domaine politique: développement urbain et socioéconomique, questions culturelles	
Le développement urbain dans les pays du bassin méditerranéen (2011)	Khalid Al-Hnaifat (Grand Tafilah, Jordanie) (ECOTER)
Le rôle des petites et moyennes entreprises en Méditerranée (2012)	Fathallah Oualalou (Rabat, Maroc) (ECOTER)
La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel en Méditerranée (2012)	Asim Güzelbey (Gaziantep, Turquie) (ECOTER)

⁶ Les anciennes commissions de l'ARLEM du développement durable (SUDEV) et des affaires économiques, sociales et territoriales (ECOTER) ont fusionné en 2015.

Titre du rapport	Rapporteur(e)
Le tourisme durable en Méditerranée (2013)	Michèle Sabban (Assemblée des régions d'Europe) (SUDEV)
L'enseignement technique et la formation professionnelle dans la région méditerranéenne (2013)	Peter Bossman (Piran, Slovénie) (ECOTER)
La mobilité urbaine durable en Méditerranée (2014)	Karim Bennour (Alger, Algérie) (SUDEV)
Une politique urbaine durable en faveur de la région méditerranéenne (2016)	Fawzi Masad (Amman, Jordanie)
La numérisation des PME dans la région euro-méditerranéenne (2021 à confirmer)	Lizzy Delaricha (Ganei Tikva, Israël)
Domaine politique: affaires extérieures et coopération	
Une politique de cohésion pour la Méditerranée (2014)	Joana Ortega i Alemany (CRPM, Catalogne, Espagne) (ECOTER)
Document de prise de position sur la politique européenne de voisinage (2015)	
La coopération transfrontière dans la région méditerranéenne (2017)	Francisco Pigliaru (Sardaigne, Italie)
L'intégration euro-méditerranéenne: le rôle des collectivités régionales et locales (2020)	Jihad Khair (Beit Sahour, Palestine)